



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 40753

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le code de la route. En effet, le code de la route français est d'une complexité remarquable. La conséquence, au-delà d'un taux d'échec élevé lors de l'examen du permis de conduire, est la méconnaissance, y compris par un nombre important de forces de l'ordre, des dispositions dudit code. À l'heure de l'harmonisation européenne du permis de conduire, il semble nécessaire de simplifier la réglementation de la circulation automobile. En conséquence, il lui demande la position du Gouvernement sur une simplification du code de la route et, en cas d'opinion favorable, quelles démarches vont être entreprises en ce sens et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40753

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11001

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)